**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 28 (1940)

**Heft:** 568

**Artikel:** Le vote des femmes au Grand Conseil de Genève

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-263723

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1436.

# vement Fel

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M<sup>11</sup>• Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION
M<sup>11</sup>• Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

**ABONNEMENTS** Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

ADONNEPHENTS
SUISSE. Fr. 6.—
ETRANGER. 8.—
Le numéro. 0.25
In abnonments prient for 1°g annyver. A partie of pulled in set of

Les difficultés sont faites pour exciter et pon pour décourager. L'esprit humain doit se fortifier dans la lutte.

CHANNING.

#### Le vote des femmes au Grand Conseil de Genève

Mal du voisin console et même guérit... Ce proverbe tarasconnais que citait sentencieusement le héros d'Alphonse Daudet, les suffragistes neuchâteloises et genevoises ont pu se l'appliquer réciproquement, les unes après avoir pris connaissance du rapport de leur Conseil d'Etat, les autres après avoir entendu certains des discours qui précédèrent le vote de leur Grand Conseil, se consolant ainsi mutuellement de la lamentable pauvreté des arguments et de l'obstination têtue qui s'est manifestée dans ces deux corps constitués contre le vote des femimes. Ah! certes, ni les unes, ni les autres, nous n'avons de quoi être fières de l'es-

dans ces deux corps constitués contre le vote des femines. Ah! certes, ni les unes, ni les autres, nous n'avons de quoi être fières de l'esprit progressiste de nos autorités!

Nos lecteurs sont déjà au courant, par un article de Mlle Porret qu'a publié notre précèdent numéro, de l'opinion que professe le Conseil d'Etat neuchâtelois à l'égard du suffrage féminin. Voyons maintenant celle du Grand Conseil de Genève qui, comme on le sait, s'est exprimée par 39 voix contre 32, plus 2 abstentions annoncées lors de l'appel nominal. ...et un nombre considérable d'absences volontaires ou non! Si bien qu'en résumé, on peut dire qu'un tiers de nos cent députés étant absent, un gros tiers s'est déclaré contre nous et un petit tiers pour nous. Ce qui n'est déjà pas si mal. En 1921, il est vrai, lors de notre première initiative, nous avions atteint de justesse une majorité d'une voix (39 contre 38), mais en 1932, c'était par 51 voix contre 36 que le projet Albaret avait été proprement enterré. Et il faut tout de suite constater la différence d'attitude du Grand Conseil à cette que le projet Anaret avait été proprement enterré. Et il faut tout de suite constater la différence d'attitude du Grand Conseil à cette séance d'il y a huit ans et l'autre samedi: alors qu'en 1932 toute l'affaire avait été baclée en moins d'une demi-heure, tous les discours hachés par les interruptions de l'opposition, ou troublés par les conversations particulières des indifférents, si bien que les cinq orateurs qui essayèrent de parler pour nous ne réussirent même pas à se faire entendre tant le vacarme était grand! cette fois-ci, ce fut dans une atmosphère de calme et d'attention soutenue, qui nous permit à nous suffragistes à la tribune de ne pas perdre une syllabe, que se déroulèrent une heure et demie durant ces débats. Ceci, certes, grâce à un président expert, courtois et ferme, mais grâce aussi à un intérêt en éveil, preuve de la conscience de l'importance du sujet. Il y a donc nettement progrès.

progrès.

Hélas! l'on ne peut en dire autant de l'ar-Hélas! I'on ne peut en dire autant de l'argumentation de nos adversaires, qui se traine toujours lamentablement dans les mèmes chemins battus, les malheureux pataugeant dans les mèmes ornières que leurs prédécesseurs d'il y a huit ans, d'il y a dix-neuf ans, d'il y a vingt-trois ans mème! (projet Guillermin sur le vote municipal) et répétant les mêmes nonsens avec une naïveté qui finit par faire pitié... Rendons-leur grâce toutefois de ne pas s'être hasardés trop nombreux sur des chemins où ils risquaient de se faire vertement contredire, puisque à part MM. Burdet et Jaccoud (radicaux, naturellement)! les deux autres orateurs opposés au suffrage qui pri-Jaccoud (radicaux, naturellement)¹ les deux autres orateurs opposés au suffrage qui prirent la parole se bornèrent à déclarer, M. Haldenwang au nom du parti national-démocratique, M. Laurencet, au nom du parti chrétiensocial, que, laissant la liberté de vote à leurs
membres, ils estimaient personnellement le
moment inopportun pour introduire le vote
des femmes chez nous.

Tous les autres orateurs sur douze parlèrent pour nous, et ce faisant exécutèrent proprement le très pauvre rapport
de majorité antisuffragiste, que nous avons

¹ Pourquoi cet adverbe « naturellement » est-il venu de lui-même sous la plume ? Pourquoi les radicaux, sont-ils par définition opposés au droit de vote des femmes ? et pourquoi, alors que les autres partis nationaux laissent la liberté de vote à leurs membres, et se divisent sur ce sujet, ce parti-la fait-il, a-t-il toujours fait bloc contre nous ?...



Association Suisse pour le Suffrage féminin

SAMEDI 18 et DIMANCHE 19 MAI 1940

# XXIX™ Assemblée Générale

A NEUCHATEL (Aula de l'Université)

ORDRE DU JOUR :

Samedi 18 mai, à 14 h. 15 :

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE DÉLÉGUÉS

- Apppel des délégués.
- Rapport annuel.
  Comptes et fixation de la cotisation.
  Cours de vacances.
- 5. Elections: a) du Comité Central;
   b) de la présidente; c) des vérificatrices des comptes.
   6. Divers et propositions individuelles.

## Le Suffrage féminin :

à GENÈVE (initiative constitutionnelle en faveur du vote des femmes) à NEUCHATEL (motion sur le droit de vote communal)

A 20 h. 15: LA FEMME DANS L'ÉTAT

Conférence publique et gratuite par M. M. VEILLARD, Dr. en Droit, juge au Tribunal de Lausanne

Dimanche 19 mai, à 9 h. 30 :

#### IN MEMORIAM

M. Motta, Conseiller fédéral, M. Rothen, directeur de l'Ecole normale de jeunes filles, (Berne), M<sup>mes</sup> S. de Greyerz, (Berne), L. Pache et Gillabert-Randin, (Lausanne), M<sup>nes</sup> K. Honegger, (Zurich), E. Chenevard et L. Thiébaud (Neuchātel).

12 h. 10. Départ en tramway (Place Pury) pour Auvernier.

12 h. 30. Dîner en commun à l'Hôtel du Poisson (frs. 3.50).

En cas de beau temps : Promenade sur le lac avec retour à Neuchâtel en bateau à vapeur (prix : Fr. 1.—).

Les délégués sont priés de se trouver samedi à 14 h., à l'Aula de l'Université pour échanger leur carte de délégation contre les cartes de vote.

Hôtels recommandés: (les prix comprennent le logement, le petit déjeuner et le service) Hôtel du Lac, Fr. 6.90; Hôtel du Soleil, Fr. 5.50; Hôtel Suisse. Fr. 5.50; Home, rue Louis-Favre (à proximité de la gare) Fr. 5.65; (eau courante partout). Quelques chambres sont mises à disposition à titre d'invitation Prière: a) d'annoncer les délégués à M<sup>me</sup> Leuch, Mousquines, 22, Lausanne, avant le lindit 2 mai:

Prière : a) ( le lundi 13 mai ;

b) d'adresser les inscriptions pour le dîner à Auvernier et les chambres gratuites, avant le 13 mai également, à M<sup>11</sup>e **E. Jeanrenaud, Charmettes, 41, Neuchâtel.**c) de retenir **assez tôt** et directement les chambres dans les hôtels.

analysé dans notre dernier numéro: tous ces arguments si faibles, et si mal choisis, MM. Pillonel, Naine, Vincent, Rosselet (socialistes), Ferrier (national-démocrate) les combattirent excellement. De son côté, M. Briquet (national-démocrate) tentait, en proposant un contre-projet restreignant le droit de vote aux femmes âgées de plus de trente ans, de parer à l'épouvantail absurde, mais qui semblait pris au sérieux dans des milieux où l'on aurait pu s'attendre à plus de bon sens, du vote des petites bonnes, sommelières, etc. suisses allemandes passant une année à Genève du vote des petites Donnes, sommetieres, etc. suisses allemandes passant une année à Genève pour apprendre le français! Mais ce contre-projet, présenté en accord avec notre Comité — l'idée avait été discutée également dans un parti politique, mais abandonnée, d'un autre contre-projet restreignant l'exercice du droit de vote aux femmes, Genevoises et Confédérées (apuiciliées danvis vijet ans dans la fedérées (apuiciliées dans signes aux aprendaments). fédérées, domiciliées depuis vingt ans dans le canton — souleva l'ire du groupe socialiste nicoléen, qui, se déclarant partisan du vote des

nicoléen, qui, se déclarant partisan du vole des femmes intégral, s'opposa véhémentement à cette mesure d'étape. Si bien que le contreprojet Briquet ayant été repoussé, notre initaitive va seule affronter le verdiet populaire. Car le vote du Grand Conseil, et il faut y insister ici pour rassurer celles qui croyaient déjà la partie perdue, n'est qu'un préavis. Sans doute serait-il plus confortable d'aller au scruin avec la bénédiction de notre corps législatif, et c'est pourquoi notre Comité avait mené campagne auprès des députés toutes ces

précédentes semaines, mais sans oublier qu'il arrive aussi parfois au corps électoral de ne pas suivre les indications des parlementaires! Cette indication négative de l'autre jour, elle a chance de s'effacer dans le passé, puisque l'on nous a annoncé que la date de la votation populaire ne serait fixée qu'au mois de septembre! Le Conseil d'Etat a en effet le droit de grouper les manifestations électorales, afin de ne pas déranger trop souvent MM. les électurers: aussi la votation fédérale du 2 juin ayant été supprimée au dernier moment, et aucune autre votation ne figurant à l'horizon, force nous est donc d'attendre, et de prendre encore une fois patience! Notre propagande ne souffrira pas de ce retard, bien au contraire, et de plus, c'est maintenant sans souci des combinaisons électorales des Comités de partis, mais directement auprès des électeurs, en faisant appel à leur bon sens et à leur sentiment d'étails fait deux partis entre server. en faisant appel à leur bon sens et à leur sen-timent d'équité, qu'elle va pouvoir s'exercer.

E. GD.

## L'Office fédéral de guerre pour l'alimentation et les Associations féminines

Convoquée par l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation a eu lieu à Berne, il y a quelques semaines, une réunion au cours de laquelle les femmes représentant les grandes organisations

féminines ont entendu divers exposés, no-tamment sur la main d'œuvre agricole et les travaux de printemps dans les jardins familiaux, ainsi que sur les conditions de notre approvision-nement, qui peut être qualifié de satisfaisant. Toutes les ménagères et maîtresses de maison apprendront avec plaisir que l'Office de l'alimenta-tion étudie la possibilité de distribuer du sucre pour confitures, probablement avec les cartes de rationnement du mois de juin.

La séance s'est terminée par un exposé des me-sures envisagées en cas d'évacuation, exposé que les représentantes des Associations féminines en-gagèrent vivement les autorités à faire connaître toute la population.

#### Lettre d'une Lotta finlandaise

Une personnalité finlandaise qui occupe un poste important dans la défense de son pays a adressé, peu après la signature de la paix russo-finlandai-se, une lettre à l'Association suisse des femmes universitaire (dont elle fut membre lors d'un sé-

jour prolongé à Genève).

Nous en publions ci-après deux fragments d'une noble et haute inspiration.

«...Nous restons toujours debout, nous regardons la réalité de très près, et nous voyons qu'il y a encore moyen de refaire la vie. Croyezmoi, je connais cette province perdue, je l'aine comme on aime ses meilleurs amis, mais elle vit toujours avec nous, même dévastée, même cé-dée, et elle renaîtra un jour. Ces mois nous ont beaucoup appris, et surtout qu'il n'y a pas lieu de désespérer ».

«...Ce que nous apportera l'avenir, c'est pour nous tous un grand problème, mais malgré tout, il faut que nous gardions la foi. J'ai une impression très vive, après cet hiver de lutte et de dan-ger, d'anxiété multiple et d'expériences merveil-leuses, de la réalité des forces bonnes et positives. Même vaincues, elles se lèveront ».

# La protection de l'enfance dans les régions rurales

#### EN VALAIS 1

Montana est situé dans le district valaisan de Sierre, à une altitude de 1.500 mètres. La dou-ceur de son climat en a fait une station de cure très appréciée. L'industrie des étrangers y est sur-tout exercée par des gens venus d'ailleurs. La po-pulation autochtone des environs vit principalement des produits de l'agriculture et du vignoble. Son existence est rude, car elle se livre à des tra-vaux pénibles. Les champs, les vignes s'étagent sur des côteaux en forte pente. Les montagnards vi-vent comme de véritables nomades. Le printemps les trouve occupés à fossoyer leurs vignes dans la plaine, le premier été les ramène au village pour

plaine, le premier été les ramène au village pour les soins du bétail et le travail des champs. Plus tard, nos gens s'en vont aux alpages, faucher les prés et fabriquer le beurre et le fromage. Enfin les vendanges les rappellent en automne dans la partie basse du pays.

Les enfants ne stivent l'école que dans les mois plus calmes de l'hiver. Les hommes vaquant à leur ouvrage dans les vignes, aux prés et aux champs, tantôt en plaine, tantôt en montagne, et leurs allées et venues demandant beaucoup de temps, les femmes ont fort à faire chez elles à tenir leur ménage, à soigner les enfants et le bétail. Généralement le soin de l'étable leur incombe aussi; elles y passent souvent plus de temps que aussi; elles y passent souvent plus de temps que leurs maris et chacune d'elles s'entend à traire les

Il en est ainsi partout dans la contrée. Chacun trouve naturel de voir les femmes mener une exis-tence d'esclaves pour l'entretien du ménage, l'édution des enfants, l'élevage du bétail et la culture de la terre. C'est le sort de presque toutes les montagnardes du district de Sierre. Quoi d'éton-

Extraits de la très intéressante brochure qu'a consacrée à cette importante question l'Union In-ternationale de Secours aux Enfants.